

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "CALENDRIER DE L'AVENT 2025" – DÉCOR DISCOUNT

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société **Décor Discount** (Siège social : 44 Chemin de Thabor, 26001 Valence) organise, du **1er décembre 2025 au 24 décembre 2025 inclus**, un jeu gratuit sans obligation d'achat sous forme de **Calendrier de l'Avent digital**, selon les modalités décrites ci-dessous. Ce jeu n'est **ni organisé ni parrainé** par les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure disposant d'un accès à internet, d'une **adresse électronique valide et résidant en France métropolitaine**. Sont exclues de la participation les personnes employées par la société organisatrice, leur famille ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Les mineurs et personnes résidant hors France métropolitaine ne sont pas autorisés à participer. La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude (multi-comptes, bots, faux profils) entraînera l'exclusion définitive du jeu et l'annulation des gains éventuels.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Période : Du **1er décembre 2025 (00h00)** au **24 décembre 2025 (23h59)**.

Mécanique : Pour participer, chaque participant doit remplir le formulaire de participation comprenant les informations suivantes :

- Nom, prénom, adresse email, téléphone
- L'acceptation obligatoire du règlement.
- Après avoir rempli le formulaire, le participant doit ouvrir la case du jour, pour découvrir s'il a gagné (mécanique instant gagnant automatisée).
- Il est possible de participer une fois par jour **et par personne** (même nom, prénom, adresse mail unique). Toute tentative de contournement entraînera la **disqualification**.

Système de gain :

- Les lots sont attribués **automatiquement et aléatoirement** sur toute la durée du jeu. Les gagnants sont informés **immédiatement à l'écran** (message type : "Félicitations, vous avez gagné [lot] !") + confirmation automatique par **email sous 48h**.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- 1 Lego Sapin de Noël
- 1 Appareil à raclette

- 2 Casques Bluetooth
- 2 Wonderbox
- 1 Enceinte Bluetooth
- 1 Appareil à Fondue
- 1 Vidéoprojecteur
- 520€ de bons d'achat, répartis de la façon suivante :
 - 2 bons d'achat d'une valeur de 100€, valables uniquement en magasin (liste de nos 23 points de vente : <https://magasins.decor-discount.com/decordiscount/fr>)
 - 32 bons d'achat d'une valeur de 10€, valables uniquement en ligne sur www.decor-discount.com

Soit un total de 43 lots mis en jeu.

Précisions importantes sur les lots :

1. Lots physiques (ex : appareil raclette, lego, casque Bluetooth...) :
 - Les **marques et modèles** peuvent varier selon les stocks disponibles au moment de la remise. En cas d'indisponibilité, un produit de **valeur équivalente ou supérieure** sera proposé.
 - Les lots physiques devront être récupérés en magasin (liste de nos 23 points de vente : <https://magasins.decor-discount.com/decordiscount/fr>). La remise se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité et du mail de confirmation de gain.
 - **Délai de retrait : 30 jours** à compter de la date d'annonce du gain. Passé ce délai, le lot sera considéré comme abandonné et réattribué ou conservé par Décor Discount.
2. Cartes cadeaux (10€ et 100€) :
 - Les bons d'achat en magasin, sont valables 3 mois, uniquement en magasin, sans minimum d'achat, sur présentation du code à la caisse. (Le code a été envoyé par email lors du gain du lot)
 - Les bons d'achat en ligne, sont valables 3 mois, uniquement en ligne sur www.decor-discount.com, hors frais de port. Dans le cas où notre site ne dispose temporairement pas d'un champ « code promo », les gagnants devront impérativement contacter le service client (contact@decor-discount.com) avant toute commande pour pouvoir utiliser leur bon. (Le code a été envoyé par email lors du gain du lot)
3. Wonderbox :
 - Envoyée par email sous forme de **code digital** dans un délai d'un mois après l'annonce du gain.

Aucun lot ne pourra être :

- Échangé contre sa valeur en espèces.
- Remboursé ou remplacé par un autre produit (sauf en cas de force majeure, cf. Article 8).
- Expédié à domicile (sauf pour les codes digitaux : Wonderbox, cartes cadeaux).

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les instants gagnants sont des moments précis prédéterminés de manière aléatoire, qui déclenchent l'attribution d'une dotation à un participant. Ces instants sont qualifiés d'« ouverts ». Un participant sera déclaré gagnant s'il joue au moment exact de l'instant gagnant (date, heure, minute et seconde du serveur du Jeu). Si aucun participant ne joue à ce moment-là, le premier participant à jouer après cet instant gagnant sera déclaré gagnant.

Les gagnants seront informés par email et recevront leur bon cadeau dématérialisé dans un délai raisonnable après la clôture du concours. Un participant ne peut remporter qu'un seul lot pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les bons d'achat seront envoyés dans un délai maximum de 15 jours après la fin du jeu. Les lots physiques seront commandés après confirmation du gain, et disponibles sous quelques semaines en magasin, selon les délais de livraison fournisseurs. Les gagnants seront informés des modalités exactes par email. Le retrait en magasin est obligatoire. Aucun envoi postal n'est prévu. Les frais de déplacement restent à la charge du gagnant.

Les dotations sont personnelles, non échangeables, non cessibles et non remboursables. En cas de renoncement d'un gagnant, la société se réserve le droit de réattribuer la dotation ou de la conserver.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, les lots pourront être remplacés par une dotation de valeur équivalente.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS ET LIMITATIONS

Décor Discount **ne saurait être tenue responsable** :

1. En cas de :
 - Dysfonctionnement technique (réseaux sociaux, site web, algorithme d'instant gagnant).
 - Perte ou vol de données (ex : email de confirmation piraté).
 - Retard dans la livraison des lots (délais fournisseurs, grèves, etc.).

- Utilisation frauduleuse d'un bon cadeau par un tiers.
- 2. Des **caractéristiques d'Internet** (lenteur, indisponibilité temporaire).
- 3. De l'**indisponibilité d'un lot** : En cas de rupture de stock, Décor Discount se réserve le droit de proposer un produit de valeur équivalente.

Les participants reconnaissent :

- Avoir pris connaissance des limites techniques du jeu.
- Accepter que leur participation puisse être supprimée en cas de fraude avérée (multi-comptes, faux profils, etc.).

ARTICLE 9 : MODIFICATION, ANNULATION OU FORCE MAJEURE

La société **Decor Discount** se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, annuler le jeu-concours à tout moment ou exclure tout participant ne respectant pas le règlement, sans préavis ni justification, et ce sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au jeu-concours, la société Decor Discount est amenée à collecter des données personnelles (nom, prénom, adresse email, téléphone, etc.). Ces données sont collectées uniquement dans le cadre de la gestion du concours et de l'envoi des dotations.

Les données sont conservées uniquement pendant la durée du jeu et jusqu'à l'expédition des lots, puis supprimées sous 3 mois. Les données des participants sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD). Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en envoyant un email à contact@decor-discount.com ou par courrier à l'adresse suivante : DECOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement ou d'indisponibilité du site ou des réseaux sociaux empêchant l'accès ou la bonne tenue du concours, de la perte de données ou de tout autre incident technique.

La société organisatrice ne pourra également être tenue pour responsable de tout retard ou dysfonctionnement dans l'envoi des dotations, ou de l'utilisation frauduleuse de bons cadeaux par un tiers.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en termes de performances techniques, de sécurité, et de disponibilité des services.

ARTICLE 12 : RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation relative au jeu-concours devra être adressée par écrit à DECOR DISCOUNT
44 Chemin de Thabor 26001 Valence dans un délai de 30 jours suivant la date de clôture du jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Les réclamations peuvent également être adressées par email à : contact@decor-discount.com

Le présent règlement est soumis à la législation française. En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de la société Decor Discount.